

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 avril 2023

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.593

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 3 mars dernier, visant à obtenir pour chacun des programmes de bourses ci-dessous : le nombre de bourses versées depuis le début du programme, le montant total de ces bourses, le nombre de femmes et d'hommes récipiendaires ainsi que les données sociodémographiques disponibles pour ces récipiendaires (région, origine ou lieu de naissance, âge, etc.) :

- biochimie clinique;
- physique médicale;
- pharmacothérapie avancée;
- psychothérapie;
- soins infirmiers pour infirmières praticiennes spécialisées;
- emplois de la santé et des services sociaux en région éloignée;
- préposés aux bénéficiaires et auxiliaires aux services de santé et sociaux;
- pratique sage-femme pour certaines régions.

Vous trouverez ci-joint trois documents répondant au libellé de votre requête. Les deux tableaux contiennent les données liées aux bourses octroyées depuis l'année 2014-2015. Veuillez prendre note que le programme pour les préposés aux bénéficiaires et les auxiliaires aux services de santé et sociaux a débuté en 2019-2020 et que celui pour la psychothérapie en 2021-2022. Par ailleurs, nous n'avons pas les informations quant aux questions liées au genre, à l'origine ainsi qu'à l'âge ou autres données sociodémographiques des récipiendaires des différentes bourses puisque ces données ne sont pas compilées.

... 2

Enfin, le troisième document répond au volet des soins infirmiers pour infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Pour votre information, le programme d'intéressement à l'implantation du rôle de l'IPS a été mis en place en 2010, mais c'est en 2018 qu'une révision fût réalisée et le programme a été converti en *Cadre de soutien financier pour le programme IPS*.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont

p. j. 4